

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

(témoin O.V.N.I.)

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

79306307

30.05.79

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE

d'

UNITÉ

Brigade

P.V. N° 534 / 1979

OBJET DE LA PROCÉDURE

Observation d'un Objet volant non identifié (OVNI)

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- P.V. de synthèse.
2	- P.V. d'audition de témoin W J -M .
3	- P.V. d'audition de témoin Madame W A .
4	- Photocopie d'un article de presse relatif à l'apparition d' OVNI
5	- Reproduction d'un plan de la région avec trajectoire de vol de l' OVNI.

FRG  
22.11.79

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PRÉFET de
	1	M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE à
	1	M. le Général Commandant la Région Aérienne à
	2	M. le Ministre des Armées ( D.G.J.M.) à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de COMPAGNIE

SUITE DU B. I. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :  
Adjudant B  
Cdt la brigade  
26 JUIN 1979 N.4

-1-1-1-1-

BRIEGADE 4°

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

-1-1-1-

Renseignements Administratifs

PROCES-VERBAL de SYNTHESE

-1-1-

NATURE DES FAITS

Observation d'un O.V.N.I.

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le trois juin;
Nous, H. R. Adjudant, (OPV), commandant la brigade
H. A. gendarme, (APV) à la brigade

Pièce n° 534/1.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

EXPOSE DES FAITS

Le trois juin 1979 à quinze heures, sommes avisés par Monsieur
J. M. domicilié à ... qu'un objet volant
non identifié a été observé dans le ciel à ... Monsieur
ajoute qu'il a été témoin des faits et tient à faire
une déclaration afin de confirmer un article de presse faisant
état d'apparition d'O.V.N.I. dans le ciel de ...

Nous nous transportons à ... au domicile de M. W.

ENQUETE

Nous entendons M. W. J. M. (pièce n° 2) ainsi
que son épouse également témoin des faits (pièce n° 3). Ces
personnes affirment avoir vu un O.V.N.I., genre "ballon de
rugby" très aplati laissant derrière lui une traînée de
couleur orange-rouge plus ou moins courte selon l'accélération
de l'engin qui se déplaçait dans la direction S.E - N.O.

Aucune constatation n'a pu être effectuée.

Aucun autre témoin n'a été découvert.

Les époux W. sont honorablement connus à ... et
aucun notable ne s'est montré sceptique des faits relatés par
ces personnes, qui n'ont, jusqu'à ce jour pas modifié leur
déclaration.

Nous joignons à chaque expédition du présent procès-verbal
une photocopie de l'article paru dans la presse le 1.6.1979
(pièce n° 4) ainsi qu'une reproduction de plan de la région
montrant la direction de vol de l'engin (pièce n° 5).

Nous avons rendu compte de notre enquête par message N°
267/3 du 4 juin 1979 à notre Commandant de Compagnie.

CLOTURE

Nous avons rédigé le présent procès-verbal conformément aux
instructions en vigueur.

Fait et clos à ... le 24 juin 1979.

L'Adjudant H.

le gendarme H.

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE OU

d'

UNITÉ

brigade d'

P.V N° 534 / 19 79

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

**WARRANT  
(témoin O.V.N.I.)**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

W

J

-11

(témoin observation OVNI)

RÉFÉRENCES

CE JOUR

trois juin 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

W

R

, Adjudant, commandant la brigade

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons : W J -11, âgé de \_\_\_\_\_, agent de maîtrise,  
demeurant à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_, fils de L. \_\_\_\_\_ et de A. \_\_\_\_\_ S. \_\_\_\_\_,  
marié - 2 enfant nationalité Française qui déclare :

Je tiens à faire la présente déclaration en ce qui concerne l'apparition d'un objet volant non identifié dans le ciel de \_\_\_\_\_. En effet, mercredi 30 mai 1979 je me trouvais dans la salle à manger de ma maison - je regardais la T.V. et, par la fenêtre entrouverte j'ai vu dans le ciel quelque chose d'inhabituel. J'ai attiré l'attention de ma femme et nous sommes sortis pour mieux voir ce qui se passait. Nous avons alors observé un objet plat genre ballon de rugby mais très aplati circulant dans le ciel en oblique sens SUD-EST - NORD-OUEST, laissant une traînée orange-vif derrière, plus ou moins courte comme sortant d'un réacteur et selon la vitesse de l'appareil, qui filait vers \_\_\_\_\_. J'ai observé ce phénomène avec mon épouse durant vingt minutes montre en main. Cet objet se trouvait en environ 500 mètres d'altitude. Malgré le scepticisme qui y pourrait animer certains esprits quant à ce que j'ai observé j'ai tenu à vous faire la présente déclaration d'autant que mon épouse peut témoigner comme moi et c'est aussi d'avoir vu dans les journaux que certaines personnes ont observé les mêmes choses que moi, à la même époque. Je suis élève pilote et je totalise 13 heures de vol et de ce fait je sais reconnaître un avion dans le ciel et faire la différence avec un objet volant quelconque.

Le trois juin 1979 à seize heures cinquante.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

le témoin :

(a signé au carnet de déclaration)

l'enquêteur :

GRUPPEMENT

de la

COMPAGNIE

d'

UNITÉ

brigade

P.V N° 534 / 1979

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

( témoin observation OVNI )

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

Madame W née a G .( témoin observation OVNI )

RÉFÉRENCES

CE JOUR trois juin 1979 :

NOUS SOUSSIGNÉ(S), H R , Adjudant , commandant la brigadix

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons : W née G , A , âgée de ans, aide-comptable demeurant à , rue née le , mariée 2 enfants, nationalité Française qui déclare à 17 heures 00 :

~~~~~J'ai assisté à la déclaration de mon mari en ce qui concerne l'apparition d'un O.V.N.I. dans le ciel de et je confirme point par point les faits qu'il a rapporté à la Gendarmerie ce jour.

~~~~~ Le 3 juin 1979 à 17 heures 05.

Lecture fait par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

le témoin :  
( a signé au carnet de déclarations )

l'enquêteur :